

## **ARRÊTÉ 09-1Y**

**Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME**

**Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est**

**En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :**

L'arrêté 09-1 intitulé «Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est» est modifié en:

- 1) Abrogeant les conditions de l'arrêté 06-1S des propriétés situées sur le chemin Pointe-a-Nicet à Grand-Barachois ayant NIDs 70582283 et 70595335, en conservant l'arrêté 06-1S au complet pour la propriété ayant NID 00853846;
- 2) Rezonant la propriété ayant NID 70595327 de la zone DR : développement des ressources à la zone CG : commerce général dans le but d'aménager des entrepôts.

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE :

Le 23 mars 2015

Date

DEUXIÈME LECTURE EN INTÉGRALITÉ :

Le 20 avril 2015

Date

TROISIÈME LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION :

Le 20 avril 2015

Date

---

M Jean-Albert CORMIER, maire

---

Mme Charline LANDRY, greffière



